États Unis saluent la déclaration du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur le Burundi

Communiqué de Presse
John Kirby, Porte-parole du Département d'Etat
Washington DC, 28 octobre 2015

Les États Unis saluent la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité des Nations Unies aujourd'hui sur le Burundi.

Comme le communiqué du 17 Octobre de l'Union Africaine, la déclaration du Conseil de Sécurité a mis un accent particulier sur l'urgence de la convocation d'un dialogue inter-burundais inclusive, entre le gouvernement et les parties pacifiques tant à l'intérieur qu'a l'extérieur du pays. En tant que tel, le Conseil de sécurité a souligné à nouveau l'importance des efforts de médiation menés par le président ougandais Yoweri Museveni, au nom de la Communauté d'Afrique de l'Est et qui a été approuvée par l'Union Africaine (UA).

Les États Unis insistent sur l'appel du Conseil de Sécurité pour que tout dialogue soit inclusif et qu'il représente les voix des citoyens du Burundi. Nous nous félicitons également la ferme condamnation par le Conseil de Sécurité de toutes les violations des droits de l'homme et les actes de violence illégaux commis au Burundi, également par les forces de sécurité ainsi que par les milices et autres groupes armés illégaux, et sa détermination exprimée à demander que les auteurs répondent de leurs actes.

Nous sommes encouragés par la direction de l'Organisation des Nations Unies face à la crise en cours au Burundi, notamment par offre publique de Secrétaire Général Ban Ki-Moon dans sa déclaration de 27 octobre «tout le soutien nécessaire pour avancer la mise en œuvre des mesures convenues par les membres du Conseil de Paix et de de Sécurité de l'UA».

Les États-Unis sont prêts à soutenir l'UA, la Communauté Est Africaine (EAC) et son médiateur désigné, le président Museveni, et les citoyens du Burundi de mener de toute urgence un tel dialogue, qui représente la meilleure voie à suivre pour résoudre l'insécurité qui sévit Burundi depuis la décision du président Nkurunziza de briguer un troisième mandat en violation de l'Accord de Paix et de Réconciliation d'Arusha.